

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

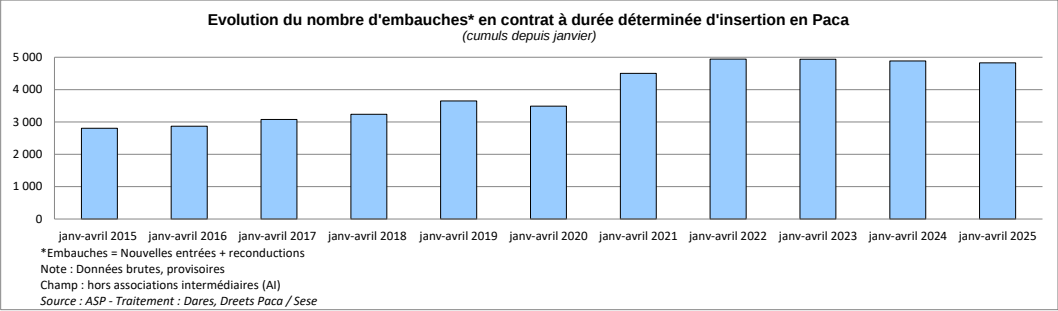
Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 22 juillet 2025

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en avril 2025			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à avril 2025	De janvier à avril 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	31	29	2	158	200	-21,0
Hautes-Alpes	72	62	10	240	307	-21,8
Alpes-Maritimes	102	86	16	441	449	-1,8
Bouches-du-Rhône	580	446	134	2 473	2 485	-0,5
Var	250	224	26	838	796	+5,3
Vaucluse	143	127	16	676	647	+4,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 178	974	204	4 826	4 884	-1,2
France métropolitaine	16 972	13 268	3 704	74 130	77 137	-3,9

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions
Note : Données brutes, provisoires
Champ : hors associations intermédiaires (AI)
Source : ASP - Traitements : Dares, Dreets Paca / Sese



Nombre de bénéficiaires de contrats à durée déterminée d'insertion à fin avril 2025

	Stock* (en nombre)				Variation sur un an (en %)		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)
Alpes-de-Haute-Provence	165	161	4	n.d	-25,0	-25,5	0,0
Hautes-Alpes	272	239	33	n.d	-11,1	-13,7	+13,8
Alpes-Maritimes	439	349	90	n.d	-2,2	-2,0	-3,2
Bouches-du-Rhône	2 526	1 914	612	n.d	-9,1	-8,8	-10,0
Var	1 021	909	112	n.d	-3,7	-4,9	+7,7
Vaucluse	638	536	102	n.d	+0,8	-2,9	+25,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 061	4 108	953	n.d	-7,1	-7,8	-3,8
France métropolitaine	73 754	55 968	17 786	n.d	-5,5	-5,7	-5,0

Avertissement : En raison d'évolutions dans les bases de données, la part des allocataires du RSA lors de l'embauche est indisponible
*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif , n.d = non disponible
Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires
Champ : hors associations intermédiaires (AI)